



Annulation vente véhicule

Par Gaogao

Bonjour,

J'ai acheté une Peugeot 5008 hier, mise en circulation en 2019, 52000km, contrôle technique ok, révision ok...

Sur le chemin du retour, après 50km, le voyant DEFECT MOTEUR apparaît et je suis plafonnée à 80km/h.

Ce matin, j'essaie de récupérer l'historique de la maintenance du véhicule que le vendeur n'a pas pu/voulu me donner.

Je l'obtiens très facilement en passant par le 1^{er} propriétaire et grande surprise : le dernier kilométrage enregistré est de 130000km en juin 2022.

J'appelle le vendeur qui est un professionnel pour demander l'annulation de la vente, je lui explique que le compteur a été remis à zéro et que le moteur a probablement été changé. Il affirme qu'il n'était pas du tout au courant de cette situation. Il semble être d'accord pour l'annulation de la vente et doit revenir vers moi dans la journée. Sans nouvelles de sa part, je le rappelle sans succès.

--->si le vendeur refuse l'annulation de la vente, que dois-je faire ? Je vais lui envoyer une mise en demeure pour qu'il annule la vente mais quelles raisons puis-je invoquer ? Vices cachés, tromperie, autres...?

--->si le vendeur accepte l'annulation, comment procéder pour que tout se fasse en bonne et due forme ?

Merci pour votre aide.

Bien cordialement.